



Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le 13/02/2019

ID : 063-200071199-20190131-CCPL_2019_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 38 | 36 dont 5 pouvoirs |

Date de convocation : 24 janvier 2019
Date d'affichage : 24 janvier 2019

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN,

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-05 : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Constatant les éléments du compte administratif de la Communauté de communes Plaine Limagne,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Il s'agit de :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- d'affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en cas de besoin.

| | | |
|--|--|-----------------------|
| Constatant que le compte administratif fait apparaître : | | |
| | un EXCEDENT de fonctionnement de clôture de | 3 427 774,69 € |
| | et un EXCEDENT d'investissement de clôture de | 4 117 903,83 € |
| | <i>Constatant par ailleurs un solde EXCEDENTAIRE des restes à réaliser d'investissement de</i> | <i>251 972,89 €</i> |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| | Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | 400 000,00 € |
| | Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 3 027 774,69 € |

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Report en excédent d'investissement : 4 117 903,83 €
- Affectation en réserve d'investissement : 400 000,00 €
- Report en excédent de fonctionnement : 3 027 774,69 €

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 13 février 2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

